

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°15 - Octobre 2002

Photo: Marie Dongny



EDITO

C'était hier. Ou plus exactement le 24 janvier 2002. A l'unanimité, les députés de tous les partis votaient la proposition de loi contre les formes contemporaines d'esclavage et la traite des êtres humains. Un texte qui donnait enfin un statut aux victimes de l'esclavage et aggravait les sanctions. Une reconnaissance par le monde politique des drames que nous dénonçons depuis des années. Dix mois plus tard : retour à la case départ. Les élections présidentielles et législatives ont eu raison de ce texte: la proposition de loi a disparu. Elle devait être soumise aux sénateurs en première lecture, puis revenir devant les députés pour un second examen. Rien de tel. Une fois de plus, les esclaves modernes, ces femmes sans voix ni visages, sont condamnées à l'oubli. Sorties un moment de l'ombre, elles sont de nouveau happées par le silence. Mais nous n'allons pas nous taire. Nous allons recommencer à nous battre pour elles, pour que les représentants de la nation se penchent à nouveau sur leur sort. La lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et la traite des êtres humains n'est ni de gauche ni de droite. Rendre leur dignité aux victimes et les protéger n'est pas un combat partisan. Mais pour y parvenir, nous avons besoin de votre aide. Ecrivez à votre député et à votre sénateur pour exiger d'eux qu'ils adoptent définitivement ce texte. A l'unanimité..

■ Le Comité

■ Bobigny ■ Soudan ■ Comptes du CCEM ■

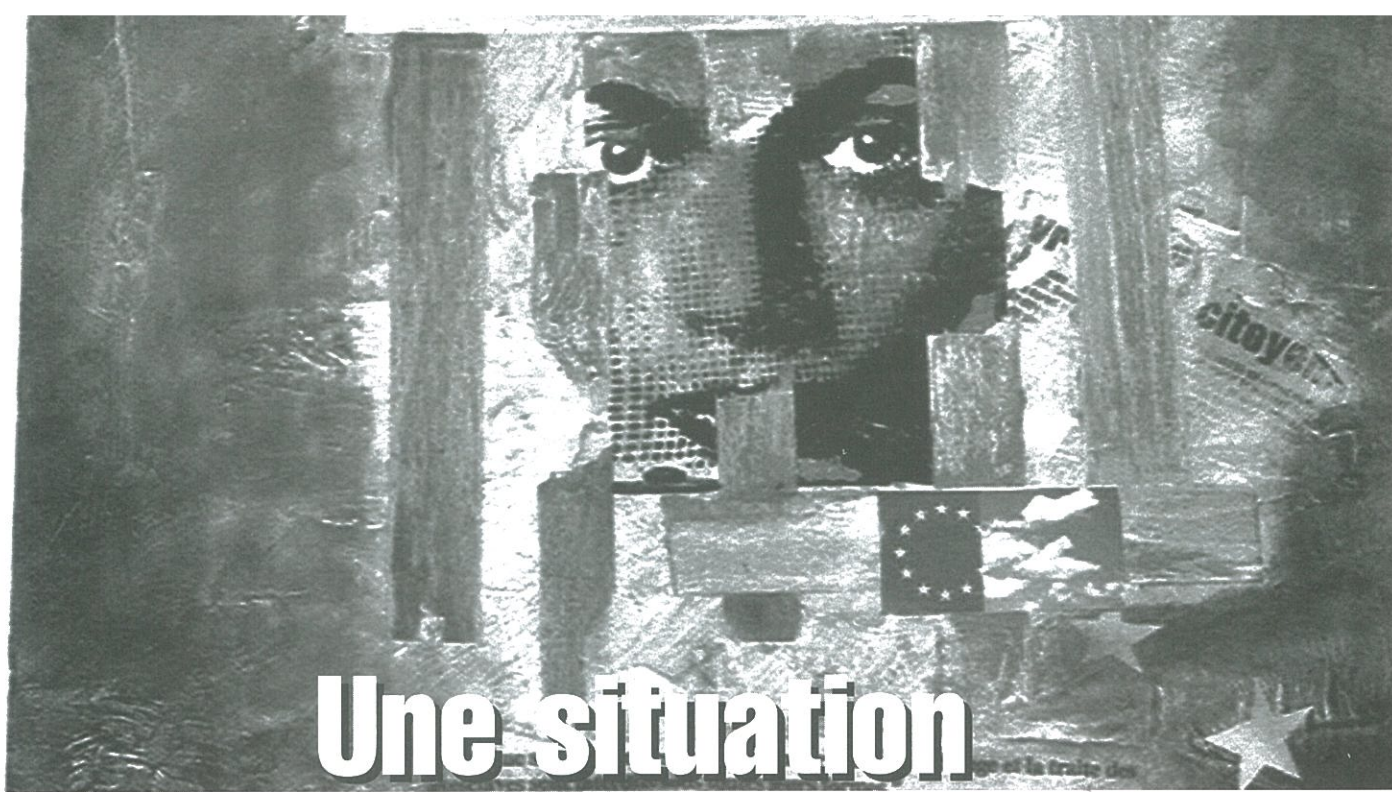


Illustration de
Catherine Suchocka

Une situation difficile...

Les comptes du CCEM pour l'année 2001 ont été certifiés par le Commissaire aux comptes désigné par l'assemblée générale et présentent un déficit. Le CCEM n'est pas tiré d'affaire malgré votre large soutien

Souvenez-vous. C'était il y a deux ans, dans ces mêmes colonnes. Dominique Torrès signait un éditorial qui soulevait un paradoxe. Celui de voir croître la notoriété du CCEM sans pour autant constater une augmentation sensible de l'aide financière reçue. Aujourd'hui, rien n'a vraiment changé. L'indignation quant à la cause de l'esclavage est toujours aussi vive au sein de l'opinion. Sans pour autant mobiliser toute l'aide dont le CCEM a besoin. Las. Les échéances électorales et nos pratiques républicaines ont paralysé toute décision et indirectement aggravé nos difficultés. Tout comme celles d'autres associations. Le déficit de nos comptes s'accroît alors que

les "nouvelles équipes" ministérielles se mettent progressivement en place. Nous avons alerté les pouvoirs publics de nos difficultés, notamment le Président de la République, Jacques Chirac, qui a répondu. Nous sommes à la fin du mois d'octobre et le CCEM n'a perçu aucune des subventions ministérielles demandées au titre de l'année 2002 !

Malgré les nombreuses réactions favorables à l'appel à don lancé dans le dernier numéro de "Esclaves, encore", ou les sollicitations des relations personnelles pour sauver le CCEM, la trésorerie n'est pas renflouée. Nous devons par ailleurs remercier notre banque, la Caisse d'Épargne, qui nous

accorde un découvert. Une anecdote cependant nous a particulièrement touchés. Une des premières personnes à avoir réagi à nos difficultés est une victime que le CCEM a aidé. En venant nous apporter un chèque de soutien, Hafida nous a dit, de sa voix émue "C'est normal ! Le CCEM m'a aidée, alors je l'aide à mon tour."

Le 5 novembre prochain, l'Assemblée générale du CCEM informera des détails de notre situation et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour assurer la pérennité de ses actions. Soyez nombreux à y assister

**Comité
Contre
l'Esclavage
Moderne**

■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (18 €/an) ■ CCEM 31, rue des Lilas ■ 75019 Paris ■ Tel : 01.44.52.88.90 ■ Fax : 01.44.52.89.09 ■ Email : ccem@imaginet.fr ■ Internet : www.ccem-antislavery.org ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Sylvie O'Dy, Dominique Torrès, Bénédicte Bourgeois et Marc Béziat ■ Maquette et PAO : Grégoire Seither sur un concept de Gable Dumont-Feyzeau ■ ISSN: 1289-7469 - Commission Paritaire: 0104H78875 ■ Imprimerie Autographe 10 bis, rue Bisson 75020 Paris

BUDGET PREVISIONNEL DU CCEM :



Recettes :

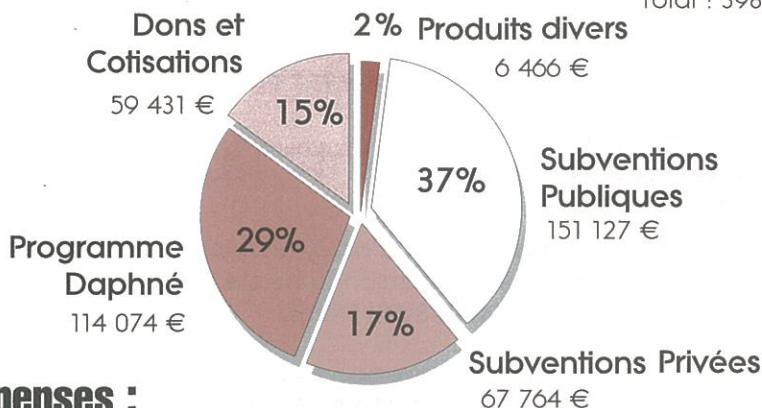
Subventions publiques	151 127
Subventions privées	67 764
Programme Daphné	114 074
Dons et cotisations	59 431
Produits divers	6 466
TOTAL	398 862

Dépenses :

Salaires et charges sociales (hors Daphné)	183 542
Achats et charges diverses	127 797
Loyers et charges	46 736
Charges Daphné (dont partenaires)	114 074
TOTAL	472 149

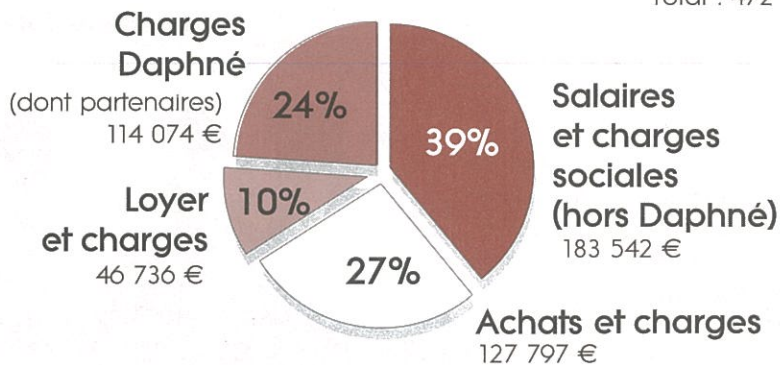
Recettes :

Total : 398 862 €



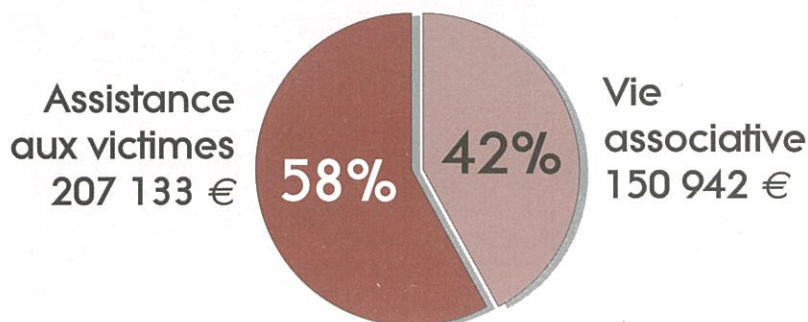
Dépenses :

Total : 472 149 €



Ventilation des dépenses :

Total : 358 075 €



CONVOCAATION :

ASSEMBLEE GENERALE DU CCEM

Les présidentes du CCEM invitent tous les adhérents de l'association, à jour de leur cotisation pour l'année 2002, à assister à l'Assemblée générale qui se tiendra le 5 novembre 2002 à 18h30 à la Mairie du 19ème arrondissement de Paris, place Armand Carrel (métro Laumière).

Ordre du jour : bilan moral et financier, questions diverses. Venez nombreux !

Mardi 5 Novembre 2002 à 18h30
Paris - Mairie du 19è arrondissement
Place Armand Carrel (Métro Laumière)

AU REVOIR FEDERICA ET GEORGINA!

Elles avaient rejoint le CCEM il y a trois ans. **Federica Marengo** et **Georgina Vaz-Cabral** partent aujourd'hui, l'une pour Vienne en Autriche, l'autre pour Monaco. Le CCEM leur doit beaucoup tant pour leurs compétences professionnelles, leur gentillesse et leur dévouement à la cause qu'il défend.

Affectées au programme Daphné, elles ont mené à bien la coordination des actions avec nos partenaires européens. Depuis toujours, elles ont assuré la spécificité et la présence du CCEM au sein des institutions européennes sur les questions de la traite des êtres humains. Toutes et tous nous leur souhaitons nos vœux sincères de réussite dans leurs entreprises.

CARNET ROSE

Issa est né le 13 juillet, José le 23 août, Jorcia le 1er septembre et Abram le 3 octobre. Le CCEM félicite chaleureusement Sitan, Berthine, Pauline et Ismah, les mamans, ainsi que les heureux papas. Tous nos vœux de santé et de bonheur à tous !

REMERCIEMENTS

Encore merci à tous ceux qui ont répondu à l'appel à soutien que nous avons lancé dans notre précédent numéro. Le CCEM remercie aussi l'association "La Mondiale Entraide" (cf. EE n°13) pour avoir doté ses permanents et les membres du Bureau d'une carte de visite personnalisée. Enfin, un grand merci à l'équipe de l'agence Colorado qui a réalisé l'insert paru dans le *Nouvel Observateur* interpellant les chefs d'Etats et de gouvernements réunis à Beyrouth.



Une amie.

Claude Jacquemin était une amie.

Tout a commencé par un dîner-débat du Zonta club en 1999, où j'ai tenté d'expliquer l'action du CCEM. Claude, calme et rayonnante, m'a approchée pour y contribuer.

Elle était psychologue de formation et allait prendre sa retraite. Elle aurait un peu de temps libre me disait-elle.

Les mois ont passé et j'ai croisé Claude à plusieurs reprises dans nos locaux. Elle aidait Monique, donnait des cours particuliers de français et de maths et participait à toutes les réunions de bénévoles.

Son idée : organiser pour les victimes une formation "Vie pratique". Ces mille et une petites choses de la vie que l'on apprend en vivant en France. Des conseils d'hygiène à la rédaction d'un CV. Une excellente idée mais nous n'avons pas eu le temps de la mettre durablement en pratique car Claude est tombée malade. Elle est revenue encore quelques fois, toujours très discrète sur sa maladie. Puis un jour j'apprends qu'elle est à l'hôpital Pitié-Salpêtrière et que la fin serait proche... Personne au CCEM n'avait compris la gravité de la situation.

Notre amie Claude s'est éteinte le 6 juin au bout d'une nuit de souffrances insoutenables que le monde médical n'aura pas su ou voulu abrégé. Au CCEM elle nous manquera longtemps.

Dominique Torrès

Haro sur Bobigny !

On se souvient encore du scandale des jeunes filles africaines, demandeuses d'asile, recrutées en plein tribunal par des proxénètes avec la trouble complicité de certains avocats, sans que personne ne s'en émeuve ! Difficile à croire en effet. Sauf que ces aberrations se reproduisent sans cesse en Seine Saint Denis.

De nombreux étrangers sont déférés devant le tribunal de Bobigny, dont une majorité de personnes de couleur. Nombre de leurs dossiers se retrouvent à la poubelle.

Quelle fût, par exemple, la surprise de la Mission d'information parlementaire sur l'esclavage, d'entendre l'an dernier le CCEM l'informer du classement sans suite d'une affaire de maison close où des gamins africains étaient contraints à la prostitution sans qu'aucune investigation ne soit menée !

Me Isabelle Steyer, appelée fréquemment à plaider devant ce tribunal, nous rapporte deux cas récents : celui d'une femme battue, avec 12 jours d'incapacité temporaire de travail, qui voit son affaire "classée sans suite" et celui d'un gamin, contraint à une fellation, dont l'épilogue se résume à une simple médiation judiciaire. Vous avez bien lu : le viol d'un enfant se résume soudain à une médiation entre (sic) "les deux parties" !

Cette situation ne surprend personne au CCEM. Huit dossiers de mineures,

victimes d'esclavage et de viols, ont été classés par le parquet de Bobigny ces dernières années.

Exemple. Deux "petites bonnes", arrivant de Côte d'Ivoire dans un foyer franco-ivoirien, étaient violées quotidiennement par le père de famille.

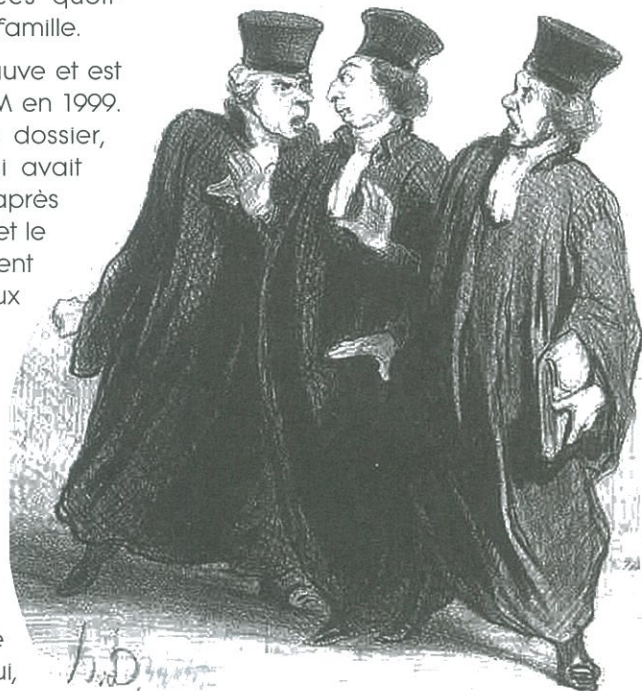
La première, Djeneba, se sauve et est prise en charge par le CCEM en 1999. Pendant l'instruction de ce dossier, une autre fille, Mireille, qui avait remplacé Djeneba, s'enfuit après avoir été violée. Le parquet et le magistrat instructeur ne veulent voir aucun lien entre les deux affaires.

Les témoignages des victimes, qui ne se connaissent pas, concordent pourtant en tous points.

Pire encore, un non-lieu est rendu dans l'affaire de Djeneba (voir "actualités juridiques"). Une injustice qui traumatise la jeune fille. Le dossier de Mireille, quant à lui, reste introuvable !

Mireille, Djeneba : deux jeunes filles qui avaient confiance dans la justice française.

Dominique Torrès



Honoré Daumier - Les Juges



Le groupe "Assassins" (Photo: Delabel)

"Esclaves 2000" : un tube et une prise de position.

Un après-midi, ils ont débarqué au CCEM, place de Valois. Trois musiciens du groupe "Assassins" dont la chanson "Esclaves 2000", est passée sur toutes les radios et a fait le tour du monde (elle est même enseignée dans les universités américaines !). Il faut dire que l'esclavage moderne n'avait jamais encore inspiré un groupe de musique. Nous avons donc interrogé Rockin Squat, chanteur et parolier du groupe (c'est quoi au fait son vrai nom ?) par téléphone au Brésil où le groupe est en tournée.

Esclaves, encore : Pourquoi une chanson sur l'esclavage ?

Rockin Squat : D'abord, nous aimons nous emparer de thèmes forts. Nous avons déjà donné des concerts pour aider des prisonniers américains, Munya Abu Jamal et Leonard Peltier, en taule depuis vingt ans pour des crimes qu'ils n'ont pas commis. Disons que nous sommes dans la veine des musiciens soul, de blues et de jazz afro-américain, qui à la fois chantent et mènent des combats. Déjà en 92 nous avons développé le thème de l'écologie. A l'époque c'était décalé dans la musique rap.

Bon, cela dit, je connaissais le problème des petites bonnes au Maroc, donc je n'étais pas complètement surpris. Ton livre, "Esclaves", était en solde (pour dix francs !) place Saint Michel. Je l'ai lu en une soirée et j'ai écrit d'une traite "Esclave 2000" ! D'ailleurs, j'ai pas mal pompé le livre ! (Rires)

EE : "Ceci n'est pas une chanson mais une prise de position" : c'est le refrain de votre chanson. Qu'est-ce qui vous choque le plus dans l'esclavage moderne ?

R.S : D'abord, l'esclavage pour dettes. Des pauvres qui triment pendant des générations pour tenter de

rembourser des sommes infimes, qu'ils ne parviendront jamais à rembourser puisque tout le système est fait justement pour qu'ils n'y parviennent pas ! Sans parler de nos gouvernements (de gauche comme de droite) qui soutiennent des régimes esclavagistes pour la bonne raison que nos intérêts économiques sont plus importants que la vie de ces millions de sans voix.

EE : Le CCEM a sauvé près de trois cents personnes mais c'est seulement une goutte d'eau encore aujourd'hui ...

R.S : Une personne c'est déjà bien ! Alors 300, c'est la galaxie ! (Rires) Je suis convaincu que nous faisons parti d'un tout et que l'on ne peut pas se sauver tout seul. Un jour, ce que l'on a laissé faire nous tombera dessus !

**Propos recueillis par
Dominique Torrès**

**"Esclaves", Editions Phébus

**Contact : Assassins Productions
BP 6 - 93231 Romainville Cedex**

UNE EXCLUSION DE PAPIER !

Pour rester en France, le temps d'une longue procédure judiciaire, une victime a besoin d'une existence légale. De papiers pour régulariser sa situation et pour pouvoir travailler et subvenir à ses besoins. Depuis quelques mois, obtenir une autorisation de séjour devient très difficile, et parfois insuffisant pour accéder à l'autonomie.

Prenons un exemple, et appelons-la Ana. Elle est hébergée dans l'appartement d'accueil d'urgence du CCEM depuis plusieurs mois. Elle vient nous voir presque chaque jour au bureau. Soit pour le volet juridique de son histoire ou pour amorcer un projet personnel de formation. Alors commence l'attente de son titre de séjour. Quand elle l'obtient, après de longs mois, on se félicite tout de même de l'autorisation provisoire de séjour obtenue pour 3 mois ! Renouvelable jusqu'à l'aboutissement de la procédure judiciaire. Les contrôles de police deviennent sans risque et elle peut même travailler. En apparence...

Ana, 23 ans, espère suivre une formation qui lui ouvrira les portes d'un vrai métier. La Mission Locale pour l'Emploi lui propose un stage rémunéré. Mais le Conseil Régional, qui gère les fonds de soutien à ces formations, ne l'entend pas ainsi. S'appuyant sur un décret de 1984 jusque là inappliqué, il l'exclut du bénéfice du statut de stagiaire du fait même qu'elle a une autorisation provisoire de séjour.

Ana se lance alors dans une recherche d'emploi ou de stage en entreprise. Mais certaines mentions inscrites sur son titre de séjour, telle celle qui "autorise l'étranger à qui il est délivré à prolonger, à titre provisoire, son séjour en France jusqu'au... date à laquelle il devra avoir quitté le territoire français", met en échec sa candidature. Même si certaines préfectures barrent cette mention en apposant un tampon rectificatif, la surcharge sur un titre de séjour provoque des soupçons et dissuade l'employeur, déjà peu motivé pour engager une personne au statut aussi précaire.

Ana a été victime de faits d'esclavage en France. Le CCEM l'aide à faire valoir ses droits devant la justice. Comment peut-elle vivre les longues années de procédures judiciaires, quatre ans en moyenne, dans ces conditions ? Cela ressemble de fait à une exclusion sociale !



INTERPELLATION

Alors que la Francophonie a tenu son Sommet à Beyrouth du 18 au 20 octobre, le CCEM a publié dans le *Nouvel Observateur* une lettre ouverte à Monsieur Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'organisation, et aux chefs d'États et de gouvernements, afin de dénoncer les conditions faites aux domestiques au Liban et dans d'autres pays de la communauté francophone. Depuis plusieurs années, le CCEM travaille avec ses partenaires malgaches (cf. EE n°s 2 et 12). Huguette Andriatsivoh a alerté le président Marc Ravalomanana du sort des domestiques bloquées et maltraitées au Liban. Nous avons été entendus puisque Marc Ravalomanana s'est entretenu avec 400 de ses ressortissants à Beyrouth et en a ramené dix à Tananarive dans son avion.

TRAFFIC JUTEUX EN ISRAËL

Dans son bulletin du mois de juillet, Kav LaOved, une organisation de défense des travailleurs migrants, dénonce les conditions faites aux migrants et l'impunité dont bénéficient les employeurs indelicats en Israël.

L'asservissement commence toujours par la confiscation des papiers d'identité. Un délit pourtant puni par la loi. Mais à ce jour aucune condamnation n'a jamais été prononcée. Les victimes viennent de Chine, des Philippines, d'Indonésie ou de Roumanie et ne peuvent dénoncer leur contrat sans être inquiétées ou renvoyées dans leur pays. Israël accueille 300 000 travailleurs migrants. 40% travaillent légalement.

Comment en est-on arrivé à ce trafic d'êtres humains ? "Cela commence au sommet !", répond le Ministre du Travail, Shlomo Binizri, qui dénonce les effets d'une corruption étendue. Selon lui, le marché des travailleurs migrants est le plus profitable des business. Les commissions touchées par les intermédiaires de ce trafic sont estimées à 3 milliards de dollars..

NOMINATION

Notre ami Cléophas Mally, directeur de WAO-Afrique, une ONG togolaise qui prend en charge et défend les jeunes domestiques de Lomé, vient d'être élu au Conseil d'administration d'ECPAT-International (End Child Prostitution Pornography and Trafficking for Sexual purposes), dont le siège est à Bangkok. Cette nomination est la reconnaissance du travail et de la compétence de ce fervent défenseur de la cause des enfants. Le CCEM lui adresse ses sincères félicitations.

Soudan : une pluie de dollars.

C'était comme au cinéma. Des hordes d'esclaves noirs traversant le Sud Soudan. Puis un intermédiaire, généralement arabe, sortant une sacoche avec des sommes astronomiques, qu'il distribuait à des maîtres pour obtenir la liberté des esclaves.

Dès le début de cette campagne le CCEM a été des plus méfiants sur ces opérations de rachats d'esclaves par des groupes de chétiens anglo-saxons. Non pas que l'esclavage, sous forme de prise de guerre, n'existe pas au Soudan. Mais ce pays serait passé, en peu de temps de "quelques cas" à des centaines, voire des villages entiers !

Débarquer dans une région aussi aride et pauvre qu'est le Sud Soudan, les poches lestées de la manne de dollars américains, avec l'intention proclamée de racheter des esclaves, ne pouvait que "créer un marché". Pour gagner entre 33 et 50 \$ en un jour, le prix de la liberté, ce que l'on ne gagnera pas de toute sa vie, qui ne serait prêt à se faire passer pour esclave ? 60 000 dollars auraient déjà été versés.



Les esclaves affluent pour se faire racheter...
(Photo: www.iabolish.com)

Une affaire juteuse...

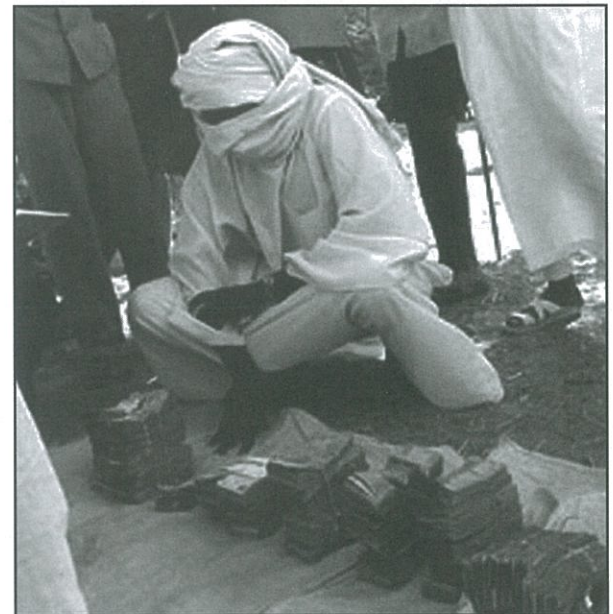
Ce qui est stupéfiant dans cette histoire c'est la naïveté des journalistes qui, sans se poser trop de questions, ont cru – presque tous – rapporter des "preuves" de ces libérations !

Aujourd'hui le trafic est dénoncé : par des prêtres, des ONG et des organisations internationales, des militaires du SPL (Armée de libération du Sud Soudan) et même par des intermédiaires repentis. Soudain on découvre qu'il s'agissait d'une affaire juteuse favorisée par une corruption généralisée.

Et tout cela avec l'argent d'écouliers américains qui cassent leur tire-lire pour aider "l'oncle Tom" d'Afrique. Des gamins bernés qui, demain, refuseront malheureusement de verser pour une vraie cause.

La lutte contre l'esclavage mérite tellement mieux que cela.

Dominique Torrès



... tandis que leur "maître" compte les billets provenant des dons américains.
(Photo: www.iabolish.com)

"Le rachat d'esclave est un cas d'école de la dérive d'une bonne intention de départ. Les primes financières de rachat d'esclaves au Soudan, une des nations les plus pauvres du monde, encouragent la prise d'esclaves. De plus, du fait de la présence d'étrangers avec les poches profondes prêts à payer pour racheter des esclaves, les propriétaires n'ont plus de raison de relâcher leurs esclaves "occasionnels" sans paiement. (...) Aujourd'hui la fraude est avérée dans le processus de rachat, des chefs tribaux sans scrupules, des intermédiaires et des responsables militaires rebelles vont jusqu'à "emprunter" des enfants qui n'ont jamais été enlevés afin d'étoffer les groupes d'esclaves "à libérer" et augmenter les revenus de leur rachat."



Photo: BBC

En 2000, la communauté internationale a publiquement appelé à sanctionner la Birmanie pour le recours systématique au travail forcé. Depuis, les organisations de défense des droits de l'Homme n'ont cessé de poursuivre quiconque a favorisé ces pratiques. En France aussi.

TOTALFINAELF EN ACCUSATION

C'est une première en France...

Me William Bourdon, avocat spécialisé dans les droits de l'homme, a déposé plainte contre TotalFinaElf pour son action en Birmanie. Deux Birmans accusent la firme pétrolière française d'avoir rémunéré l'armée pour les forcer à effectuer des travaux de terrassement sur le chantier du gazoduc de Yadana.

Les faits remontent à 1995, selon les deux plaignants dont l'identité est gardée soigneusement secrète. L'un d'entre eux était alors âgé de 13 ans. Ils affirment avoir été contraints de quitter leur village et de s'installer dans la jungle auprès du chantier, puis d'y travailler. Ils disent avoir été mal traités, mal nourris, et menacés de mort.

Selon eux, Total aurait conclu un accord avec les autorités de Rangoon pour que l'armée assure la surveillance des installations en construction et la sécurisation des sites. Cette dernière aurait été rémunérée par la compagnie française. Ce qui, selon Me William Bourdon, rend TotalFinaElf, et l'actuel président, Thierry Desmarests, ainsi que Hervé Madeo, ex-directeur de Total en Birmanie, responsables des faits incriminés.

Pour demander justice devant les tribunaux français, Me Bourdon se fonde sur un texte, publié en France en 1944, qui assimile le travail obligatoire imposé par l'Allemagne aux Français pendant l'Occupation au crime de séquestration.

Il affirme, par ailleurs, que l'instauration du travail forcé et le climat de terreur dénoncés dans la plainte ne pouvaient être ignorés de la firme

pétrolière, puisque, selon les jeunes plaignants, des "étrangers" - selon l'avocat, des cadres de Total - étaient présents sur le chantier. Interrogé par "Le Monde", le groupe pétrolier juge ces accusations "totalement infondées".

Terminé en 1998, le gazoduc de Yadana, long de 645 km, œuvre d'un consortium comprenant Total et l'américain Unocal, relie un gisement de gaz offshore en mer d'Andama, à une usine d'électricité thaïlandaise aux environs de Bangkok. Il traverse sur 63 km la Birmanie, désormais rebaptisée Myanmar, au travers de deux zones revendiquées par deux minorités ethniques, en conflit avec le régime. Des milliers d'habitants ont été expulsés de leurs villages par l'armée birmane pour "sécuriser" le chantier. Beaucoup se sont enfuis vers la Thaïlande.

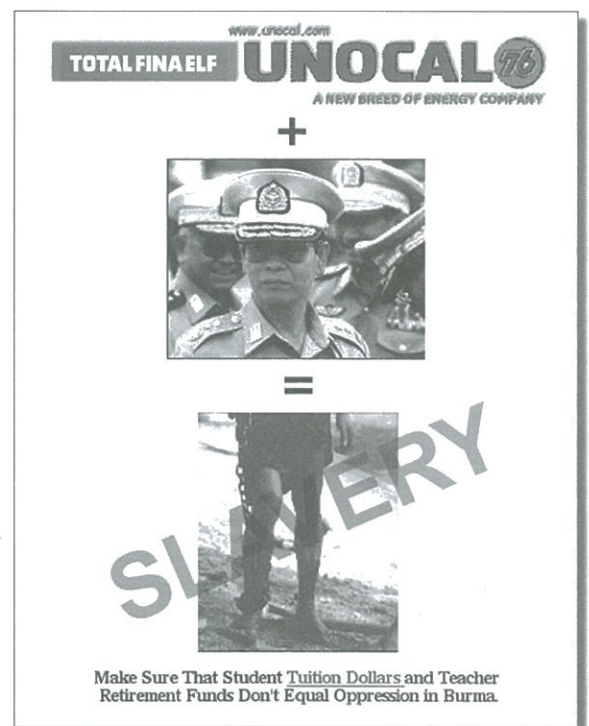
Dès 1996, la Fédération internationale des droits de l'homme dénonçait le projet. En 1997, une procédure a été ouverte aux Etats Unis contre le consortium de Yadana et l'américain Unocal.

L'Etat français est alors intervenu pour invoquer le principe d'extra territorialité pour mettre Total hors de l'affaire.

Le procès visant les dirigeants d'Unocal est prévu à Los Angeles le 4 février 2003.

Quand aura lieu celui de TFE ? La France se grandirait à faire très vite toute la lumière sur ce dossier. Un rapport parlementaire français, cité par "Le Figaro", notait en 1999 : "Le retrait ou le gel de la présence des compagnies françaises aurait un double mérite : conforter l'opposition démocratiquement élue et affaiblir une dictature qui a du mal à faire face à la faillite de sa gestion". Un conseil que n'a pas suivi Total.

Sylvie O'Dy



Affiche de la confédération étudiante des Etats Unis, dénonçant les investissements de universités dans les sociétés œuvrant en Birmanie

UNE LOI AVORTEE ?

La mission d'information parlementaire sur les formes contemporaines d'esclavage en France avait débouché sur l'adoption à l'unanimité d'une loi par les députés en janvier 2002. Le calendrier électoral n'ayant pas permis aux sénateurs de se prononcer, le projet visant à prendre en compte les victimes de la traite aux fins d'exploitation économique et de prostitution est tombé aux oubliettes.

Avant même que l'Union Européenne s'entende sur une politique commune en matière d'immigration, la France envisage d'adopter une fermeté qui ne distingue plus parmi les clandestins les victimes désespérées des réseaux de la traite.

Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin ne veut plus accueillir les miséreux qui viennent d'Afrique ou d'Asie, exploités au domicile de particuliers comme domestiques ou dans des ateliers clandestins de maroquinerie ou de confection; ni les enfants roumains qui pillent les parcmètres; encore moins ces jeunes filles des ex-Républiques soviétiques contraintes à se prostituer.

Il a déjà programmé la fermeture en avril 2003 du Centre d'accueil à Sangatte des demandeurs d'asile qui prennent d'assaut les camions et les trains en partance sous la Manche. Il vient de signer un accord avec la Roumanie au mois de septembre qui prévoit le rapatriement des mineurs isolés interceptés sur la voie publique.

Nicolas Sarkozy envisage même, dans le futur projet de loi sur la sécurité intérieure, la confiscation des titres de séjour des étrangères convaincues de prostitution.

Robert Badinter, président du Comité d'honneur du CCEM, interrogé sur

France 2, considérait les projets annoncés comme "de mauvaises lois".

En Europe, alors que l'Italie de Silvio Berlusconi a révisé sa législation en matière d'immigration au printemps dernier, combien de victimes de la traite seront bientôt considérées "persona

non grata" pour n'avoir pas su déjouer les plans criminels des trafiquants et autres profiteurs de la misère du monde ? En France, qui assumera la protection et l'assistance des victimes ?

Marc Béziat

ACTUALITE JURIDIQUE DU CCEM

⊕ Le 30 mai dernier, le Conseil de Prud'hommes de Paris a rejeté les demandes de paiement des salaires et indemnités de rupture formulées par Angela E. (cf. EE n°12). Appel a été interjeté de cette décision par Me Marie-Caroline Hubert, l'avocate d'Angela. Mme Nina Gill avait été condamnée par le Tribunal correctionnel de Paris pour avoir abusé de la vulnérabilité de son employée en vue d'obtenir des services non rémunérés.

⊕ La Cour d'Appel de Paris a infirmé le 2 juillet le jugement du Conseil de Prud'hommes du 4 octobre 2001 (cf. EE n°12) qui avait débouté Mariama B. En reconnaissant le licenciement abusif et l'existence d'un contrat de travail entre les époux Lecoq-Galand et Mariama B. les juges ont condamné les employeurs à verser les sommes et dédommagements correspondants.

⊕ La cour d'Appel de Versailles a confirmé le 16 octobre la décision rendue en septembre 2001 par le Tribunal correctionnel qui avait condamné les époux Gory à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 30 000 francs d'amende. Jean-Yves Gory et son épouse avaient interjeté appel sur les intérêts civils réclamés par Menja, partie civile (cf. EE n°11). Cette confirmation ne porte par conséquent que sur ce volet de la décision prononcée l'an dernier.

⊕ **Dernière minute** : La chambre de l'instruction de Paris vient d'infirmier l'ordonnance de non-lieu rendue par Olivier Geron dans l'affaire de Djeneba (voir article "Haro sur Bobigny" en page 5). Un nouveau juge d'instruction a été désigné dans ce dossier.

Abonnement - Soutien - Adhésion

A retourner au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris Tel : 01 44 52 88 90

je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 18 €

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du CCEM
(Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abattement fiscal.)
 30 € 50 € 75 € 150 € Autre

J'ADHÈRE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 €

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom : Prénom :

Adresse : N° tel :

Nous aider ? indiquez vos compétences :

Le CCEM est une association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, titulaire d'un compte à la Fondation de France n° 601.001